

Ci-dessous le communiqué que j'ai signé, avec Corinne Bouchoux, Marc Goua, Jean-Luc Rotureau, Jean-Michel Marchand,... à propos du débat sur le génocide arménien.

COMMUNIQUE DE PRESSE : LA LOI MÉMORIELLE – UNE LOI INUTILE

Alors que les citoyens se trouvent confrontés à un futur incertain, nos parlementaires légifèrent sur le passé. Certains d'entre eux semblent n'avoir d'autres lois à voter que des lois mémorielles pour le moins contestables. Pourquoi « survoter » la loi du 29 Juillet 2001 qui reconnaît déjà le génocide arménien ?

Des élus de gauche de Maine et Loire et des responsables politiques s'étonnent que l'Assemblée Nationale et le Sénat lors de sa séance du 23 janvier puissent apprécier un texte de loi «communautarisme » pour des raisons purement électoralistes et franchement démagogiques. Non seulement il est immoral d'instrumentaliser une tragédie historique à des fins politiques mais c'est une grossière erreur diplomatique et historique aux conséquences néfastes et imprévisibles. C'est aussi une erreur politique car cette loi est inutile et dangereuse à la constitutionnalité douteuse tel que la juge Robert Badinter.

Est-ce aux parlementaires d'écrire des faits d'histoire ? Des faits qui ne sont pas du domaine de la loi,

de surcroît, des faits qui se sont déroulés il y a un siècle en Asie Mineure et auxquels la France est totalement étrangère ?

La France est-elle si claire avec les épisodes de sa propre histoire qu'elle puisse encore faire la morale aux autres ?

Ce texte amène-t-il la paix ? ou l'exacerbation des passions ? N'est-ce pas d'abord à la Turquie et à l'Arménie de travailler ensemble sur ces événements douloureux ?

Au lieu de brandir le glaive de la loi et de l'histoire, le Président de la république serait plus inspiré de tendre la main à la Turquie pour l'aider à vivre et à appliquer aujourd'hui les Droits de l'Homme.

Dans le Pays de Voltaire et des Lumières, les élus de Gauche de Maine et Loire, préférant une voie diplomatique à une voie démagogique, voteront contre ce projet.

L'Arménie et la Turquie se sont engagées depuis un an sur la voie de la réconciliation en échangeant des ambassadeurs... Le gouvernement Arménien n'a rien demandé et est même surpris de ne pas avoir été consulté car ce texte vient entraver et geler le début d'une réconciliation.

Le Parlement européen et le Conseil de l'Europe ont reconnu le 18 juin 1987 le génocide arménien. L'Union Européenne n'a pas désiré réinscrire cette reconnaissance dans les chapitres du traité d'entrée de la Turquie dans l'Union, il est de ce fait en filigrane dans les chapitres.